

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 avril 2025**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2025-04-01-17 | Finances Communales - Budget Annexe
Résidence Autonomie A.CROIZAT - Décision Modificative n°1
Rapporteur Auvray Nicole**

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 13
Nombre de pouvoir : 4
Nombre d'excusés : 0
Convoqué le 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Karine Pégon, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Alain Goussault, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Monsieur Jacques Dutheil donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray .

Etaient excusés sans pouvoir :

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L 1612-11,
- L'instruction budgétaire et comptable M 22,
- La délibération du Conseil d'Administration du 4 février 2025 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2025,
- La délibération adoptant le compte administratif 2024,
- La délibération statuant sur les affectations de résultat.

Considérant :

Que cette 1ère décision modificative intègre :

- Les écritures de reprise du compte administratif à savoir l'affectation des résultats de l'exercice 2024,
- Des ajustements de dépenses et de recettes

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		
Nature		Montant
60611	Eau et assainissement	700.00€
60612	Energie et électricité	2 571.24€
6215	Refacturation des charges de personnel	8 000.00€
6287	Remboursement de frais	5 000.00€
6288	Prestation de service	600.00€
Total		16 871.24€

Recettes		
Nature		Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	15 927.24€
777	Quôte part de subvention d'investissement	944.00€
Total		16 871.24€

INVESTISSEMENT :

Dépenses		
Nature		Montant
2184	Mobilier	4 821.82€
2188	Autres immobilisations corporelles	6 343.98€
1392	Subvention versée du Département	944.00€
Total		12 109.80€

Recettes		
	Nature	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	10 587.64€
	Report	1 522.16€
	Total	12 109.80€

Résultat du vote :

Par : 17 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS

Moyses



Le secrétaire de séance

[Signature]

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 04/04/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250401-2025-04-01-17-DE

Publié ou notifié : **09 AVR. 2025**